

## Publication en application du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

### Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2016/2017

12 décembre 2016 – Dans sa séance du 8 décembre 2016, le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes a statué sur les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux, pour l'exercice 2016/2017 :

a) Part fixe de la rémunération 2016/2017 :

- **Dominique Marcel**, Président-Directeur général : sans changement par rapport aux exercices précédents, soit une rémunération fixe annuelle<sup>1</sup> de 360 000 euros brut, (prorata temporis) jusqu'à la date d'échéance de son mandat le 9 mars 2017. La rémunération fixe sera révisée lors du renouvellement de son mandat.
- **Agnès Pannier-Runacher**, Directrice Générale déléguée : une rémunération fixe annuelle de 260 000 euros brut ;

b) Part variable de la rémunération 2016/2017<sup>2</sup> :

Le Conseil d'administration a décidé que la rémunération variable des deux dirigeants mandataires sociaux (Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général, et Madame Agnès Pannier-Runacher, Directrice Générale déléguée) au titre de l'exercice 2016/2017 continuerait d'évoluer de 0 à 50 % de la rémunération annuelle fixe de référence et serait déterminée de la manière suivante :

- de 0 à 25 % de la rémunération fixe annuelle, selon des critères qualitatifs relatifs à (i) la mise en place du refinancement dans les meilleures conditions, (ii) la réalisation d'objectifs précis liés au déploiement de la stratégie dans chacune des *business unit* et à (iii) la recherche des partenaires de tous ordres permettant de délivrer cette stratégie.
- de 0 à 25 % de la rémunération fixe annuelle, selon des critères quantitatifs liés à l'atteinte des objectifs budgétés en termes :
  - (i) d'EBO (Excédent Brut Opérationnel) de l'exercice (de 0 à 12,5 % de la rémunération fixe selon le niveau atteint),
  - (ii) d'endettement net constaté en fin d'exercice (de 0 à 8,5 % de la rémunération fixe selon le niveau atteint), et,
  - (iii) d'AFD (Auto Financement Disponible) dégagé par le Groupe au cours de l'exercice (de 0 à 4 % de la rémunération fixe selon le niveau atteint).

---

<sup>1</sup> La rémunération de Monsieur Dominique Marcel est attachée à l'exercice de la Direction générale et non à la Présidence du Conseil, qui ne fait pas l'objet de rémunération spécifique. Par ailleurs, Monsieur Dominique Marcel ne perçoit pas de jetons de présence en sa qualité d'administrateur.

<sup>2</sup> Les éléments relatifs à la part variable au titre de l'exercice 2015/2016 seront précisés dans le Document de référence 2016 publié en janvier 2017.

c) Autres éléments de rémunération :

Monsieur Dominique Marcel et Madame Agnès Pannier-Runacher bénéficient par ailleurs :

- de l'accord d'intéressement de la Compagnie des Alpes,
- d'un véhicule de fonction,
- du régime de retraite sur-complémentaire des cadres dirigeants de la Compagnie des Alpes, qui comprend un règlement au régime de retraite à prestations définies et un règlement au régime de retraite à cotisations définies,
- des régimes complémentaires santé et prévoyance de la Compagnie des Alpes,
- d'une indemnité de départ, sous conditions<sup>3</sup>.

Ayant renoncé au bénéfice de l'attribution d'actions de performance, ils ne seront pas attributaires dans le cadre du plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2016/2017.

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. A la tête de 11 Domaines skiables parmi les plus prisés du monde (Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2 Alpes, Méribel, Serre-Chevalier...) et de 13 Destinations de loisirs renommées (Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope...), l'entreprise connaît un essor continu en Europe ( France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne ...) et plus récemment à l'international (Grévin Montréal en 2013, Grévin Prague en 2014, Grévin Séoul en 2015, Chaplin's World by Grévin en avril 2016 et contrats d'assistance ingénierie et management (Russie, Maroc, Japon). La CDA détient en outre des participations dans 4 Domaines skiables dont Chamonix.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2016, elle a accueilli près de 22,5 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 720,2 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.  
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

**Contacts :**

Compagnie des Alpes :	Denis HERMESSE	+33 1 46 84 88 97	<a href="mailto:denis.hermesse@compagniedesalpes.fr">denis.hermesse@compagniedesalpes.fr</a>
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	<a href="mailto:sandra.picard@compagniedesalpes.fr">sandra.picard@compagniedesalpes.fr</a>
	Alexis d'ARGENT	+33 1 46 84 88 79	<a href="mailto:alexis.dargent@compagniedesalpes.fr">alexis.dargent@compagniedesalpes.fr</a>
Coriolink :	Xavier YVON	+33.6 88 29 72 37	<a href="mailto:xavier.yvon@coriolink.com">xavier.yvon@coriolink.com</a>

<sup>3</sup> Ces éléments sont précisés à la section 3 du Chapitre 2 - Gouvernement d'entreprise du Document de référence 2015.